

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 juin 2023

Objet

**Récupérateur d'eau
Attribution de
subvention
individuelle.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN -- Justine ADENIS – Monique FRENEL - Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU – Alexandre LEDOUX – Patrick DANDY

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Andrée COLLIN - Fatima SABI à Hervé DROILLARD - Céline PROUHET à Vincent BUNEL - Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel MEHERZI à Nicole BONNAL – Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE – Séverine CASTAGNET à Catherine ARNOLD

Absent excusé : Nicolas CALT

Mme Justine ADENIS a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et d'une cuve de récupération d'eau enterrée avec pompe aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure : les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours. Pour les cuves de récupération d'eau enterrée avec pompe, la ville verse une aide financière forfaitaire de 80€.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
ALLART Jean-Bastien	650 L	179,00 €	40,00 €
BIREPINTE Mickaël	300 L	109,00 €	40,00 €
BLAJDA Claude	300 L	79,00 €	31,60 €
CARQUIL Philippe	330 L	159,00 €	40,00 €
CHOLLON Jean-Jacques	1 000 L	149,00 €	40,00 €
FOURNIER JérémY	500 L	205,00 €	40,00 €
GARRUCHET Philippe	300 L	109,00 €	40,00 €
LAVOIE Philippe	300 L	74,90 €	29,96 €
LUCAS Wilfried	330 L	159,00 €	40,00 €
MORTIER Michel	330 L	154,80 €	40,00 €
RIBEYRE Jean-Claude	500 L	205,00 €	40,00 €
ROBERT Christian	1 000 L	169,00 €	40,00 €
SAIZ Isabelle	300 L	119,00 €	40,00 €
SUIRE Joel	300 L	89,90 €	35,96 €
VOEGTLIN Wilfried	300 L	89,90 €	35,96 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération du 5 décembre 2022 relative au soutien aux initiatives éco-citoyennes ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources humaines, Administration générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 24 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE aux demandeurs l'attribution des aides financières suivantes :

Identité du demandeur	Aide financière attribuée
ALLART Jean-Bastien	40,00 €
BIREPINTE Mickaël	40,00 €
BLAJDA Claude	31,60 €
CARQUIL Philippe	40,00 €
CHOLLON Jean-Jacques	40,00 €
FOURNIER JérémY	40,00 €
GARRUCHET Philippe	40,00 €
LAVOIE Philippe	29,96 €
LUCAS Wilfried	40,00 €

MORTIER Michel	40,00 €
RIBEYRE Jean-Claude	40,00 €
ROBERT Christian	40,00 €
SAIZ Isabelle	40,00 €
SUIRE Joel	35,96 €
VOEGTLIN Wilfried	35,96 €

DIT que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32 unanimité
Contre :
Abstention :

: **POUR EXTRAIT CONFORME :**
A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juin 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

